



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 17 mai 2016

**Objet** : Convention mécénat

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents** : Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Régis PICOT** donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations autorisant les versements des entreprises effectués au profit des causes d'intérêt général notamment culturelles, sportives, sociales ou familiales, ouvrent droit à des réductions d'impôt équivalant à 60 % du montant payé au bénéficiaire.

Vu l'instruction fiscale 5B17-99 du 4 octobre 1999 et de l'instruction fiscale 5 B-10-11 du 2 mai 2011, les contreparties financières ou en nature consistant à remercier les entreprises ne pourront excéder 25% de la valeur du don

Il est rappelé que la commune déléguée de Vire, s'engage à limiter au maximum le recours aux contreparties financières ou en nature dans ses relations avec les Mécènes puisque le principe général du droit de non contrepartie doit toujours être recherché.

Sur la base de ces dispositions, il est proposé de faire appel au mécénat dans le cadre de Festi'Vire, manifestation annuelle, gratuite et tout public. Les entreprises s'engageraient ainsi à soutenir la commune déléguée de Vire, dans l'organisation du spectacle en plein air ayant lieu tous les ans au mois de juin.

Coût total du projet : 50 000 €

L'entreprise contribuera à la réalisation de cette manifestation, sous forme de mécénat financier ou en nature.

Le remerciement pour les entreprises mécènes constituera une valorisation sous la forme suivante :

- ✓ Logo des entreprises sur écran géant durant le pique-nique d'avant spectacle
- ✓ Cocktail VIP à l'issue du spectacle

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur :*

- *l'inscription de ce projet « Festi'Vire 2016 » dans sa politique de mécénat et à prendre acte que les adjoints chargés du développement économique et de l'animation dans le cadre des délégations de fonction qui leurs sont confiés pourront interagir avec les entreprises pour la recherche de financement*
- *l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat type jointe à la présente délibération à intervenir auprès de chaque entreprise ou particulier mécène et à adapter en cas de besoin les articles liés notamment au droit à l'image, droit d'auteur et contrepartie*
- *les encaissements des recettes à intervenir dans le cadre de ce projet, après avoir obtenu auprès de chaque mécène la signature de la présente convention.*

**Avis favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 17 mai 2016**

**Objet :** Attribution de subvention au Vélo Club du Bocage

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents :** Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

Mes chers collègues,

Le Vélo Club du Bocage sollicite une subvention de 2 000€ pour l'organisation du prix des jumelages qui aura lieu en septembre prochain.

La commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 20 avril 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 2 000€.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 2 000€.*

**Avis favorable à l'unanimité**

MAIRIE  
Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER  
VIRE N





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 17 mai 2016**

**Objet :** Attribution de subvention au Défi Téléthon Serge Cordon

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents :** Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

Mes chers collègues,

Comme tous les ans, le défi est organisé par Serge Cordon et le Vélo Club du Bocage. Il sollicite une aide de 500€ qui correspond aux frais nécessaires à l'accompagnement du VCB.

La commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 20 avril 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 500€.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 500€.*

**Avis favorable à l'unanimité**



Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 17 mai 2016

**Objet :** Attribution de subvention au Club des Eagles

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents :** Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

Mes chers collègues,

Le Club des Eagles organise une compétition les 14 et 15 mai 2016 au bowling de Vire Normandie. Les organisateurs prévoient un déficit de 500€ et sollicitent une subvention d'équilibre de 500€.

La commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 20 avril 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 500€.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 500€.*

**Avis favorable à l'unanimité**

  
Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 17 mai 2016**

**Objet :** Attribution de subvention à Vire Avenir

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents :** Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :**

Mes chers collègues,

Une convention quadripartite était signée entre la ville de Vire, la Communauté de communes de Vire et Vire Avenir avec respectivement des aides financières de 8 000€, 2 000€ et 7 500€ apportées à Vire Avenir. Dans le cadre de l'étude des subventions 2016, la commission a émis un avis favorable à une aide de 8 000€. Compte-tenu de la création de la commune nouvelle, il convient de décider si l'aide de Vire Normandie sera de 10 000€.

La commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 20 avril 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 10 000€.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 10 000€.*

***Avis favorable à l'unanimité***



Mairie  
le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER  
VIRE NOUVEAU



Commune déléguée de Vire

**Objet :** Attribution de subvention à l'Association Interclubs de Vire

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 17 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents :** Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON** donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

L'association Interclubs de Vire sollicite une aide de 2 000€ pour l'organisation des Bielles de mai le 28 mai prochain. Cette opération est destinée à recueillir des dons qui, cette année, bénéficieront aux Restos du Cœur.

La commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 20 avril 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 2 000€.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 2 000€.*

**Avis favorable à l'unanimité**



**Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER**



Commune déléguée de Vire

**Objet** : Programme d'habitat  
la Mercerie : vente d'un lot à  
bâtir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 17 mai 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **26**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **7**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents : **7**

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents** : Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

Mes chers collègues,

Par délibération du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir des hameaux B et C du programme d'habitat de *La Mercerie* autorisé par arrêté municipal du 10 octobre 2011, modifié le 30 novembre 2012, vingt-trois des quarante lots du programme ont déjà été cédés.

Un lot à bâtir a fait l'objet d'une nouvelle option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 28 septembre 2015, estime la valeur de ces lots à :

- 20 000 € pour les lots à bâtir de 350 à 500 m<sup>2</sup>.
- 25 000 € pour les lots à bâtir de 500 à 600 m<sup>2</sup>
- 30 000 € pour les lots à bâtir de 600 à 800 m<sup>2</sup>.

Toutefois, la phase de pré-commercialisation ayant démontré que ce type de tarification demeurait trop élevé eu égard à l'offre extra-muros et ne favorisait donc pas une accession à la propriété sur Vire, il est décidé de ne pas retenir la valeur vénale de France Domaine.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur :*

- *la vente d'un lot du programme d'habitat de La Mercerie aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,*
- *l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à cette transaction qui seront rédigés par l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire.*

**Avis favorable à l'unanimité**

  
Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**

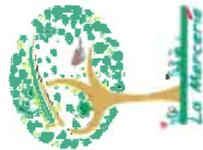


Hameau	N° de lot	Surface <sup>(1)</sup>	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession <sup>(2) (3)</sup>	dont TVA sur marge	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction <sup>(2)</sup>	Estimation du Domaine
C	21	513 m <sup>2</sup>	AZ n° 183	N° 2 allée Lucie Mardrus	19 500 € TTC	2 781,94 €	Mme Marlène POREE et M. Emeric ROBLIN	Etude Richard POULIN	25 000 € (avis du 25.09.2015)

<sup>(1)</sup> **Surface définitive** après bornage

<sup>(2)</sup> L'acte de vente sera signé auprès de l'une des deux études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

<sup>(3)</sup> Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation



## ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN LOT A BATIR

Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale. viraise retenue.	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	<b>1</b> mois maximum après la prise d'option d'acquisition	<b>4</b> mois maximum après la signature du compromis	<b>5</b> mois maximum après le dépôt du permis de construire	<b>2</b> mois maximum après l'obtention du permis de construire	<b>6</b> mois maximum après la signature de l'acte de vente	<b>24</b> mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Coducité du compromis de vente	Coducité du compromis de vente	Coducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente







Commune déléguée de Vire

**Objet** : Parc d'activités La Papillonnière : vente d'un terrain au bénéfice de Design' Partner

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 17 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents** : Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Serge COUASNON** donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La société Design Partner est implantée, depuis 2010, sur le Parc d'Activités de la Papillonnière, rue Yves Landegren. Elle est spécialisée dans la vente par Internet de textiles et autres objets marqués. Elle emploie 15 personnes et jusqu'à 22, d'avril à septembre de chaque année.

La croissance de son activité a conduit la société à plus que doubler sa surface de bâtiment passant de 618 à 1 312 m<sup>2</sup>.

La faible dimension de son terrain d'activités n'offre cependant pas à Design'Partner la possibilité de créer les places de parking supplémentaires nécessaires au stationnement des véhicules de son personnel intérimaire qui vient, en période de fortes commandes, renforcer les effectifs de l'entreprise.

Design'Partner est localisé à proximité du bassin de gestion des eaux pluviales du Parc d'Activités ; Or, ce bassin est bordé par une bande enherbée, côté rue Yves Landegren, dont la dimension permettrait la création d'un parking pour 8 à 10 VL. Aussi, la société souhaiterait acquérir cette bande de terrain.

La parcelle AS n° 399 correspond au bassin de gestion des eaux pluviales des voiries du parc. A ce titre, elle fait partie du domaine public communal inaliénable. Toutefois, la bande de terrain destinée à être détachée de la parcelle pour être aménagée en parking n'est pas affectée à l'usage de la gestion des eaux. De ce fait, elle peut être déclassée du domaine public pour être incorporée au domaine privé communal et, ainsi, être aliénée.

Sa cession pourrait s'articuler comme suit :

### Article 1 : Identité de l'acquéreur – Objet de la cession

Identité de l'acquéreur	Section cadastrale	Surface à céder	Classement au POS	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>	Prix de ventetotal HT
SCI MINIMALI	AS n° 399p	168 m <sup>2</sup> <sup>(1)</sup>	1NAy4	10 €	1 680 € HT <sup>(2)</sup> TVA sur marge en sus

<sup>(1)</sup> La superficie exacte du terrain cessible sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage à réaliser par M. BELLANGER, géomètre-expert à Vire, à la charge de l'acquéreur.

<sup>(2)</sup> Le prix de vente total HT et la TVA sur marge seront calculés après détermination de la surface exacte de cession.

### Article 2 : Destination du terrain proposé à la vente

La ZA de *la Papillonnière* a vocation à accueillir principalement des activités industrielles et artisanales. Le présent terrain est destiné à accueillir exclusivement un parking.

### Article 3 : Délai d'immobilisation et de réalisation du programme

Le Parc d'Activités "*La Papillonnière*" a été créé par la commune de Vire Normandie sans but spéculatif en vue de dynamiser l'activité industrielle, artisanale et, ainsi, favoriser l'emploi et le développement durable sur notre territoire. En conséquence, si, pour une raison quelconque, l'acquéreur ne respectait pas l'échéance suivante, le compromis et/ou la vente serait résolue de plein droit. La réservation du terrain serait définitivement caduque.

#### 3.1 - Délai d'immobilisation du terrain

L'acte de cession devra être signé **dans les quatre mois** comptés à partir de la délibération de la commune de Vire Normandie décidant de la cession du terrain, objet de la présente.

#### 3.2 - Délai de réalisation du programme

L'acquéreur s'engage à achever la réalisation du parking motivant cette acquisition dans les **douze (12) mois** suivant la signature, avec la commune de Vire Normandie, de l'acte de cession du terrain.

Si, pour une raison quelconque, l'acquéreur, ou toute personne s'étant substituée à lui, n'avait pas réalisé l'aménagement du parking dans le délai prévu ci-avant, il serait dans l'obligation de revendre le terrain à la commune de Vire Normandie dans les quatre mois suivant la demande, si bon semble à celle-ci, au prix d'achat (10 € HT/m<sup>2</sup> racheté) à l'exclusion de tout tiers. Dans cette hypothèse de revente, les frais de mutations initiaux (notaire...) ne seraient pas compris dans le prix de revente à la Commune de Vire Normandie et demeurerait à la charge du revendeur tout comme les dépenses éventuellement engagées sur le lot (sondage, travaux préparatoires...) (*voir annexe*).

#### Article 4 : Frais de mutation

Les frais de mutation (notaire, géomètre...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur. L'acte sera rédigé par l'une des deux études notariales viroises au choix de l'acquéreur.

#### Article 5 : Réseaux – Accès au lot

S'agissant d'un lot non constructible destiné à la seule réalisation d'un parking, il n'est desservi par aucun réseau. Les travaux de réalisation du « bateau » d'accès au lot seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

#### Article 6 : Servitudes

##### 6.1 – Servitude de passage de réseau

L'attention de l'acquéreur est attirée sur le fait que le terrain, objet du projet de cession est traversé par trois canalisations d'eaux pluviales qui feront l'objet d'une servitude au bénéfice de la commune.

##### 6.2 – Servitude d'inconstructibilité

Le terrain de 168 m<sup>2</sup> environ, objet de la présente offre de cession, sera grevé d'une servitude d'inconstructibilité. Seul un aménagement de parking y sera autorisé.

#### Article 7 : Urbanisme – Aménagement du site

Le projet d'aménagement de parking fera l'objet d'un descriptif technique de la part de l'acquéreur qui devra être validé par le service Voirie des Services Techniques de la commune de Vire Normandie (interlocuteur : M. Patrick RENAULT – Tél. 02 31 66 29 42 – Courriel : [prenauld@virenormandie.fr](mailto:prenauld@virenormandie.fr) ) préalablement à la réalisation des travaux. A défaut d'accord technique sur le projet de parking, l'acquéreur s'interdit de réaliser l'aménagement envisagé.

Dans le cadre des travaux, la clôture du bassin sera déplacée au nouvel alignement aux frais de l'acquéreur.

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis confirme que le prix de cession correspond à la valeur vénale du terrain

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur :*

- *la désaffectation d'une partie de 168 m<sup>2</sup> environ de la parcelle communale AS n° 399,*
- *son déclassement du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé communal,*
- *l'aliénation dans les conditions susvisées du terrain de 168 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle AS n° 399 au sein du Parc d'Activités La Papillonnière, au profit de la SCI MINIMALI, ou de toute autre société ou tout autre établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet,*
- *l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente en l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation.*

**Avis favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**



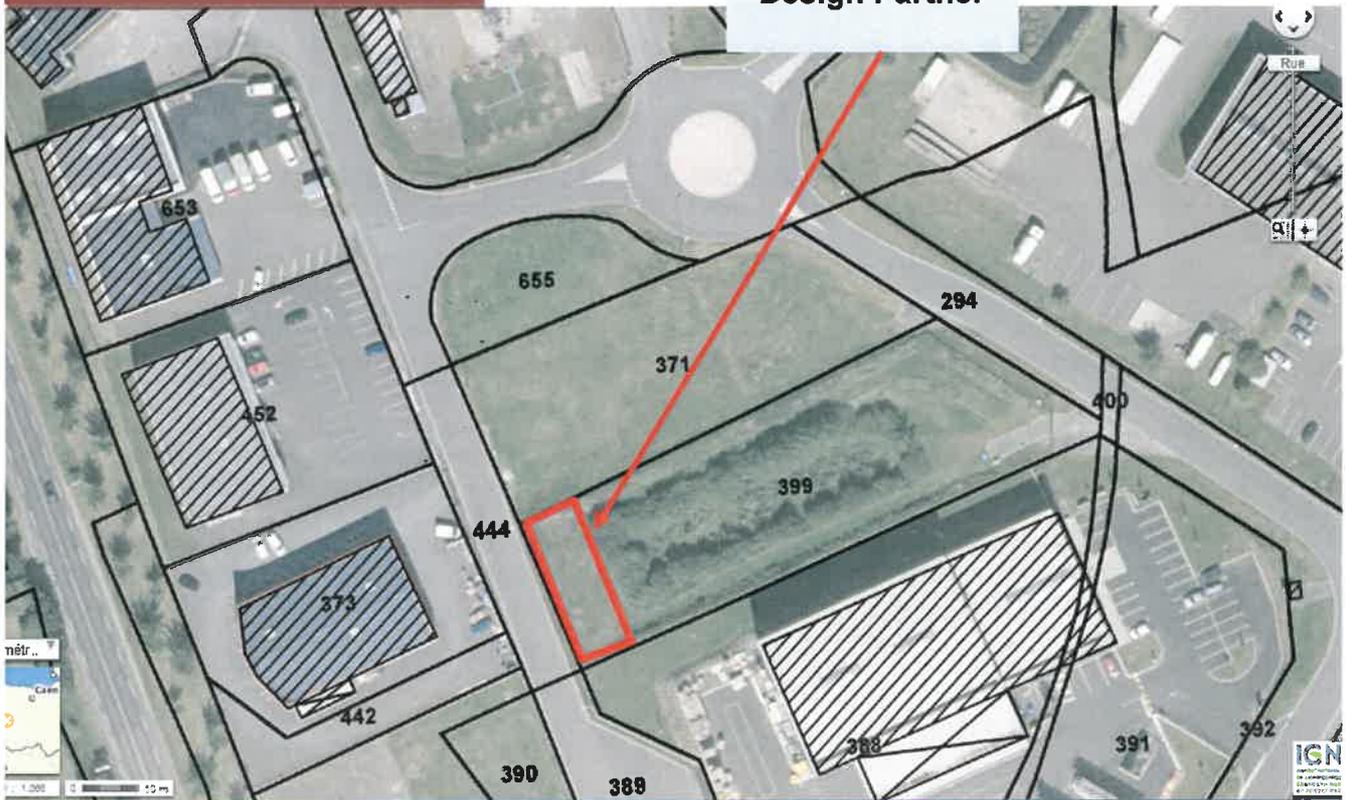
PLAN DE LOCALISATION

Terrain à céder à la SCI MINIMALI



PLAN MASSE

Emprise projet  
Design'Partner





Commune déléguée de Vire

**Objet** : Rendu d'analyse rue  
Georges Fauvel

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 17 mai 2016**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du dix mai deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

**Excusés, Absents** : Christophe PASSAYS a donné pouvoir à Cédric CAER, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe MALLÉON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Catherine SEGRETIN a donné pouvoir à Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Line GUEDJ.

Olivia NÉEL a été désignée secrétaire de séance.

**Gaëtan PREVERT** donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Suite à la consultation lancée le 5 avril 2016 dont la date limite de remise des offres était fixée au 27/04/2016, 5 plis ont été reçus pour le marché de travaux de l'aménagement urbain de la rue Georges Fauvel.

Les entreprises suivantes ont soumis une offre :

- LTP Loisel
- Routière Perez
- Eiffage TP Ouest
- Eurovia
- Pigeon TP Normandie

Après analyse des plis (tableaux transmis en pièce jointe), l'offre variante 1 d' Eiffage représente l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, pour un montant de 347 498,60 € HT. Cette solution présente une structure de chaussée moins épaisse, qui comporte néanmoins les mêmes garanties que la solution de structure de chaussée de base, et un mur de soutènement en blocs béton, comme prévu dans la solution de base.

L'entreprise Eiffage a proposé une variante 2 avec la même de structure de chaussée qu'en variante 1, ainsi qu'un mur en enrochement pour un montant de 335 798,70 € HT. Cependant, après consultation du Responsable du Service Espaces Verts, cette solution serait moins satisfaisante en termes de facilité d'entretien et de sécurité. C'est pourquoi il est conseillé de retenir la variante 1.

*Un avis est demandé au Conseil Communal sur :*

- *l'analyse des offres*
- *l'attribution du marché de travaux à l'entreprise Eiffage sur la solution technique variante 1*

**Avis favorable à l'unanimité**

  
Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**

## RUE GEORGES FAUVEL - ANALYSE DES OFFRES LOT 1

## OFFRE DE BASE + VARIANTES

CANDIDATS	CRITERE: Prix HT (60%)					PIGEON TP
	EIFFAGE	ROUTIERE PEREZ MASTELLOTTO	LTP LOISEL	EUROVIA		
OFFRE DE BASE (oublié quantité de l'article 3.5.2 de 155m <sup>2</sup> )	363 513,70 €	475 509,31 €	441 302,00 €	394 487,30 €	414 665,31 €	
NOTE / 60 OFFRE DE BASE						
CLASSEMENT OFFRE DE BASE						
OFFRE DE BASE MODIFIE (avec quantité de l'article 3.5.2 de 155m <sup>2</sup> )	355 017,20 €	477 834,31 €	444 402,00 €	386 502,30 €	417 664,66 €	
NOTE / 60 OFFRE DE BASE MODIFIE	60,00	44,58	47,93	53,72	51,00	
CLASSEMENT OFFRE DE BASE MODIFIE	1	5	4	2	3	
VARIANTE 1 (avec quantité de l'article 3.5.2 de 155m <sup>2</sup> )	347 498,60 €			381 759,50 €	355 402,36 €	
	Remplacement GB3 sur 10cm par EME2 classe 3 sur 7 cm, y compris surépaisseur plateau article 3.5.2			Remplacement GB3 sur 10cm par GB4 sur 8 cm, y compris surépaisseur plateau article 3.5.2	Remplacement du mur de soutènement en bloc béton article 7.2.4 par bache tissée et végétaux rampants	
NOTE / 60	60,00			53,22	58,67	
CLASSEMENT VARIANTE 1	1			3	2	
VARIANTE 2 (avec quantité de l'article 3.5.2 de 155m <sup>2</sup> )	335 798,70 €					
	Idem variante 1 + Remplacement du mur de soutènement en bloc béton article 7.2.4 par de ferrociments					
NOTE / 60	60,00					
CLASSEMENT VARIANTE 2	1					

**RUE GEORGES FAUVEL - ANALYSE DES OFFRES LOT 1**

CRITERE : Valeur Technique (40%)					
CANDIDATS	EFFAGE	ROUTIERE PEREZ / MASTELLOTTO	LTP LOISEL	EUROVIA	PIGEON TP
<b>Méthodologie du chantier</b>	Conforme à la demande bien détaillé	Problème dans la colonne durée du planning sur les jours annoncés, dans le mémoire technique l'article A.5.2 phasage et planning parle de la réalisation d'un giratoire ??? Le phasage décrit ne correspond pas aux travaux du présent marché	Pas assez d'information	Conforme à la demande Très bien détaillé	Conforme à la demande bien détaillé
<b>Note: 20</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
<b>Délai du chantier (Planning)</b>	45 Jours y compris période de préparation	58 Jours y compris période de préparation	41 Jours y compris période de préparation	47 Jours y compris période de préparation et prise en compte de la période de désuillage des enrobés pour la signalisation	57 Jours y compris période de préparation
<b>Note: 10</b>	<b>9,11</b>	<b>7,07</b>	<b>10</b>	<b>8,72</b>	<b>7,19</b>
<b>Fiches techniques</b>	Conforme à la demande	Conforme à la demande	Conforme à la demande (clôture, portail équivalent de chez NORMACLO)	Conforme à la demande (clôture, portail équivalent de chez CLONOR et/ou NORMACLO)	Conforme à la demande, manque fiche technique sur les portails, portillons, clôtures
<b>Note: 10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>NOTE / 40</b>	37,11	32,07	30	38,72	33,19
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

**RUE GEORGES FAUVEL**

**CREATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT**



**SOLUTION DE BASE: SOUTÈNEMENT EN BLOC BÈTON**



**VARIANTE 2 EIFFAGE: MUR EN ENROCHEMENT**



**VARIANTE 1 PIGEON TP : BACHE TISSEE + VÈGETAUX**



